

# Projet de loi de finances 2019



**Pour plus d'informations**

[justice.gouv.fr](http://justice.gouv.fr)

# l'é d t i o



Dès le 4 juillet 2017, dans son discours de politique générale, le Premier ministre a annoncé une loi de programmation pour garantir à la justice, dans la durée, les moyens d'améliorer le service rendu à nos concitoyens et faciliter le travail des juridictions et services du ministère. Cette ambition se concrétise : le projet de loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice sera examiné par le Sénat à compter du 9 octobre prochain. Son article 1<sup>er</sup> prévoit une progression des crédits de 24% entre 2017 et 2022 et la créa-

tion de 6500 emplois sur le quinquennat. C'est une opportunité sans précédent pour réformer la justice en profondeur et répondre ainsi efficacement aux attentes des justiciables, des citoyens et de ceux qui rendent la justice.

Cette priorité accordée à la justice s'est traduite dès 2018 par une augmentation des crédits de 3,9% et la création de 1100 emplois. Elle est encore renforcée dans le projet de loi de finances pour 2019 avec une hausse des crédits de 4,5% et la création de 1300 emplois.

C'est une réforme globale de la justice que je veux conduire : une réforme de son organisation, de ses procédures, de son fonctionnement. Les moyens de la loi de programmation traduisent cette ambition et ces évolutions d'ampleur.

Un vaste programme de constructions et de rénovations immobilières à hauteur de 450M€ permettra d'accompagner la réorganisation des juridictions et d'améliorer les conditions de travail des magistrats et des agents de greffe. Les moyens de fonctionnement des juridictions seront consolidés à un niveau élevé. Les crédits consacrés aux frais de justice augmenteront de 26,8M€. Cela permettra

au ministère d'améliorer les délais de règlement de ses prestataires. 192 emplois seront créés en 2019 dans les juridictions (100 emplois de magistrats et 92 emplois de fonctionnaires). Les premiers effets du plan de transformation numérique et de la simplification des procédures permettront de réduire les vacances de postes et de renforcer les équipes autour du magistrat. Les crédits pour le recrutement d'agents non titulaires progresseront une nouvelle fois en 2019. En particulier, pour les magistrats à titre temporaire, cette augmentation sera de 22% par rapport à 2018.

Avec ce budget, le plan de transformation numérique du ministère prendra de l'ampleur. Les crédits d'investissement informatique augmenteront de près de 50% pour atteindre 97M€. 80 emplois supplémentaires seront consacrés à cette ambition, traduite par des premières réalisations tangibles liées à l'arrivée de la fibre optique dans les palais de justice et les établissements du ministère ou à la mise en œuvre de nouvelles applications au service des citoyens, comme la possibilité d'obtenir en ligne le bulletin B3 du casier judiciaire ou encore le suivi de l'avancement des procédures judiciaires sur le

portail du justiciable. Cette transformation numérique viendra en plus des modes classiques d'accès à la justice et n'écartera en rien ceux qui ne sont pas familiers de ces outils. Il s'agit d'une opportunité réelle pour rapprocher la justice du justiciable, améliorer l'efficacité de la justice et faciliter les conditions d'exercice des magistrats et agents de greffe et des professionnels de justice.

Ces moyens permettront également la mise en œuvre du plan pénitentiaire que j'ai présenté le 12 septembre dernier. En 2019, 400 emplois, sur les 1500 prévus sur le quinquennat, seront créés dans les services d'insertion et de probation pour mettre en œuvre la nouvelle politique des peines portée par le projet de loi de programmation et de réforme pour la Justice. 1,7Md€ de crédits d'investissement sont prévus pour construire de nouveaux établissements et en rénover d'autres. Ils nous permettront d'assurer la construction de 7000 places de prison d'ici 2022 et de lancer 8000 autres places livrées après cette date. Ce programme prévoit de nouveaux types d'établissements, mieux adaptés aux différents régimes de détention et au profil des détenus qui y sont accueillis.

2000 places seront notamment créées dans des structures d'accompagnement vers la sortie. Ces SAS accueilleront des condamnés à des peines de moins d'un an ou des condamnés à des longues peines qui finissent leur temps de détention. Dès 2019, les crédits immobiliers pénitentiaires progresseront de 30 %.

La sécurité pénitentiaire sera également renforcée. 50M€ seront consacrés au déploiement de nouveaux systèmes de sécurité (brouilleurs, vidéosurveillance, etc.). 159 emplois seront créés pour renforcer la sécurité, le renseignement pénitentiaire et mener à bien les extractions judiciaires. Les créations d'emplois permettront également de réduire les vacances de poste dans les établissements. 400 emplois seront créés à cette fin en 2019 et 1100 sur le quinquennat.

Les métiers pénitentiaires seront mieux reconnus avec la mise en œuvre de réformes statutaires importantes comme le passage en catégorie A des conseillers d'insertion et de probation, la revalorisation du statut des directeurs d'insertion ou de probation ou la réforme de la filière de commandement. Le budget permettra également l'application des mesures déci-

dées dans le cadre du relevé de conclusions du 29 janvier 2018 et notamment l'installation du dispositif de fidélisation des surveillants dans les établissements les plus difficiles.

Ce budget porte une attention marquée à la protection judiciaire de la jeunesse. Les crédits de fonctionnement, d'intervention et d'investissement augmenteront de 5,2% en 2019. Ils permettront de lancer la création de 20 centres éducatifs fermés d'ici 2022, de promouvoir la diversification des modes de prise en charge des mineurs et d'engager un véritable programme de rénovation du patrimoine immobilier. 51 emplois seront également créés pour préparer l'ouverture des centres éducatifs fermés et renforcer l'approche pluridisciplinaire en milieu ouvert. Les éducateurs accéderont à la catégorie A au 1<sup>er</sup> février 2019.

Près de 28M€ supplémentaires seront consacrés en 2019 à l'accès au droit et à l'aide aux victimes, pour garantir l'accès à la justice des plus démunis et leur assistance par un avocat.

**Nicole Belloubet**  
Garde des Sceaux, ministre de la Justice



## Progression des crédits en 2019

### Budget 2019

hors contribution au compte  
d'affectation spéciale  
« CAS » pensions

7,291 Mds €

### Hausse des crédits

après une hausse de 3,9 %  
en 2018

+ 4,5 %



### Immobilier pénitentiaire

+ 30 %

pour livrer 7 000 places de prison  
d'ici 2022 et améliorer la maintenance  
des établissements existants

### Sécurité pénitentiaire

50 M €

pour déployer les systèmes de brouillage,  
rénover la vidéo-surveillance, doter les agents  
d'équipements de sécurité, lutter contre  
les drones, poursuivre la sécurisation  
périmétrique des établissements

### Aide juridictionnelle

+ 28 M €

pour garantir l'accès des plus démunis  
à la justice et leur assistance par un avocat

### Valorisation des agents

+ 50 M €

pour le passage en catégorie A des conseillers  
d'insertion et de probation et des éducateurs,  
la mise en œuvre du relevé de conclusions du  
29 janvier 2018, la réforme de la chaîne de  
commandement, la poursuite des revalorisations  
indiciaires du protocole « parcours professionnels,  
carrières et rémunérations »

### Immobilier des juridictions

450 M €

pour lancer une nouvelle programmation  
immobilière accompagnant la réforme  
de l'organisation judiciaire

### Fonctionnement des juridictions

+ 53 M €  
par rapport  
à l'exécution  
2016

pour sanctuariser la remise à niveau  
des budgets de fonctionnement  
des juridictions

### Action sociale

+ 7 %

pour améliorer le logement, la restauration,  
la politique de la petite enfance

### Handicap

+ 1 M €

pour poursuivre l'amélioration de l'emploi  
des personnes en situation de handicap

### Protection judiciaire de la jeunesse

+ 17 M €  
hors masse  
salariale

pour la création de centres éducatifs fermés,  
la rénovation de structures d'hébergement,  
la prévention de la radicalisation,  
le développement des familles d'accueil  
et de la pluridisciplinarité dans le milieu ouvert

### Investissement informatique

+ 49 %

97 M €

pour mettre en œuvre  
le plan de transformation numérique

# 51

## EMPLOIS POUR LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

pour l'ouverture de centres éducatifs fermés et le renforcement de l'approche pluridisciplinaire dans le milieu ouvert

# 98

## EMPLOIS AU SECRETARIAT GÉNÉRAL

dont 80 emplois pour le plan de transformation numérique

# 192

## EMPLOIS POUR LES JURIDICTIONS

100 emplois de magistrats

92 emplois pour le renforcement des équipes autour du magistrat

Les premiers effets du plan de transformation numérique et de la simplification des procédures permettront de résorber les vacances de postes et de renforcer les emplois de correspondants informatiques dans les juridictions.

# 959

## EMPLOIS POUR L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

400 emplois pour les services d'insertion et de probation

400 emplois pour combler les vacances de postes

70 emplois pour la création d'équipes locales de sécurité

39 emplois pour le renseignement pénitentiaire

50 emplois pour les extractions judiciaires

# 1300

emplois créés en 2019

PLAFOND  
D'EMPLOIS  
2019

# 86 629

Équivalents temps plein travaillé

+1660

# Projet de loi de programmation 2018 - 2022 et de réforme pour la justice

**6 500** emplois créés  
2018 - 2022

Progression des crédits en Mds € jusqu'en 2022



+ 24 %

## Immobilier pénitentiaire

**1,7** Md €

pour la construction  
de 7 000 places de prisons  
et la rénovation d'établissements

## Sécurité pénitentiaire

**+ 100** M €

pour déployer les systèmes de brouillage,  
rénover la vidéo-surveillance, lutter contre  
les drones, poursuivre la sécurisation  
périmétrique des établissements

## Investissement et fonctionnement des juridictions

**+ 400** M €

pour améliorer la situation  
des juridictions et accompagner  
l'évolution de leur organisation

## Investissement informatique

**530** M €

pour mettre en œuvre  
le plan de transformation numérique

## Protection judiciaire de la jeunesse

**35** M €

pour la création  
de centres éducatifs fermés

## Aide aux victimes

**30** M €  
en 2022

pour soutenir les victimes d'infractions  
pénales et d'accidents collectifs

**X3**  
en 10 ans

